



**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DU GOLF DE MOLIETS ET MAA**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à la conclusion de travaux de modification de la porte coulissante
des ateliers du golf dans le cadre de la rénovation du patrimoine immobilier
du golf de Moliets-et-Maâ**

Le Président du Syndicat Mixte d'aménagement du golf de Moliets-et-Maâ,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 20 septembre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 21 février 2023 entre le Syndicat Mixte et la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation de travaux de rénovation du patrimoine immobilier du golf de Moliets-et-Maâ, et son avenant,

VU la proposition de la SATEL en date du 10 avril 2024,

DECIDE :

- d'approuver la proposition de marché de travaux présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
 - **Titulaire :** SAS DL AQUITAINE - 475 Route de l'Etoile à TERCIS-LES-BAINS (40180)
 - **Objet du marché :** modification de la porte coulissante des ateliers du golf de Moliets-et-Maâ comprenant la dépose de ladite porte coulissante, la dépose des bacs acier et des accessoires, la découpe de l'ossature et des bacs acier, la reconstruction par soudure de l'ossature et repose des bacs et accessoires ainsi que les levage, mise en place et réglage de la porte, et location d'un chariot télescopique
 - **Montant :** 5 123,00 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan,

Le 18 AVR. 2024

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON